

RAPPORT

LOI ENERGIE CLIMAT 29

INVESTIR AUJOURD'HUI
POUR DEMAIN

MGO - 2025

Exercice 2025



ENVIRONNEMENT



SOCIAL



GOUVERNANCE



Juin 2026

Préambule | Rappel sur le rapport 29 LEC

Le décret n° 2021-663 du 27 mai 2021, dit « Décret 29 LEC », met en application l'article 29 de la loi dite « Energie Climat » et s'inscrit dans la continuité du cadre réglementaire français (Article 173-VI de la loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte). Il complète également certaines dispositions du règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans les services financiers (SFDR).

Ce décret détaille le contenu du rapport 29 LEC visant à renforcer la transparence des acteurs autour de leurs pratiques extra-financières. Les rapports 29 LEC doivent être publiés, chaque année, par les acteurs concernés, dans le format standardisé obligatoire. Ce rapport doit être remis à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et à l'ACPR au plus tard 6 mois après la clôture de l'exercice.

Opéré par l'ADEME, le Climate Transparency Hub (CTH) est la plateforme réglementaire de dépôt des rapports « Art. 29 LEC » des institutions financières, qui décrivent leurs pratiques en matière de durabilité : stratégies ESG, climat et biodiversité, expositions à la taxonomie européenne et aux énergies fossiles, ...

En publiant les rapports « Art. 29 LEC » de toutes les institutions financières françaises, le CTH répond au besoin de visibilité et de recul sur les pratiques de durabilité et notamment climat au sein du monde financier.

Edito | Mutualia Grand Ouest

Avec près de 190 000 personnes protégées, Mutualia Grand Ouest se positionne parmi les quatre mutuelles santé et prévoyance du Groupe Mutualia. Implantée sur 20 départements, elle agit au plus près de ses adhérents et de ses partenaires afin de contribuer à la santé, à la solidarité et au développement durable des territoires.

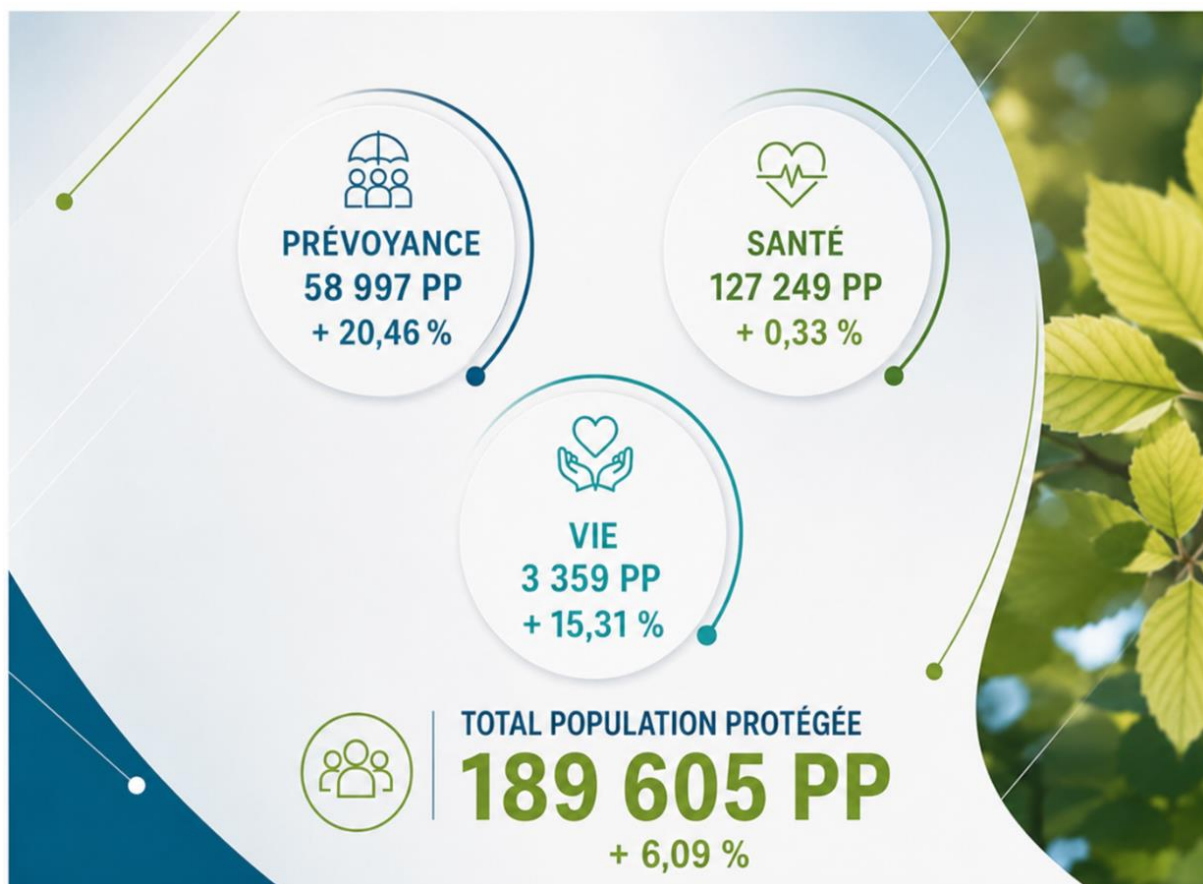
L'exercice 2025 marque l'aboutissement du plan stratégique « AUDACE 2025 », qui a structuré l'action de la mutuelle autour d'une ambition conjuguant développement, qualité de service, engagement territorial et responsabilité sociétale. Cette ambition s'inscrit dans la raison d'être de Mutualia Grand Ouest : « Créer du lien et contribuer à la bonne santé sur notre territoire du Grand Ouest ».

Engagée de longue date dans une démarche de responsabilité sociétale, Mutualia Grand Ouest est labellisée LUCIE ISO 26000 depuis 2019. En 2026, la mutuelle est engagée dans un audit de renouvellement de cette labellisation, témoignant de sa volonté de poursuivre et de renforcer sa démarche d'amélioration continue sur l'ensemble de ses activités et de sa chaîne de valeur. Cette démarche vise à concilier performance économique, impact social positif, qualité de gouvernance et prise en compte des enjeux environnementaux.

L'investissement responsable constitue l'un des leviers de cet engagement. Depuis plusieurs années, Mutualia Grand Ouest intègre volontairement les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses décisions d'investissement, au-delà des exigences réglementaires. Cette approche contribue à une meilleure maîtrise des risques extra-financiers, à la création de valeur durable et au financement d'une économie plus responsable.

Le présent rapport a pour objet de présenter la stratégie d'investissement durable de Mutualia Grand Ouest ainsi que sa mise en œuvre au sein du processus d'investissement. Il rend compte des actions menées au cours de l'exercice 2025 en matière de prise en compte des critères ESG, des résultats obtenus et des axes de progrès identifiés dans le cadre de la démarche d'amélioration continue portée par la mutuelle.

Chiffres clés 2025



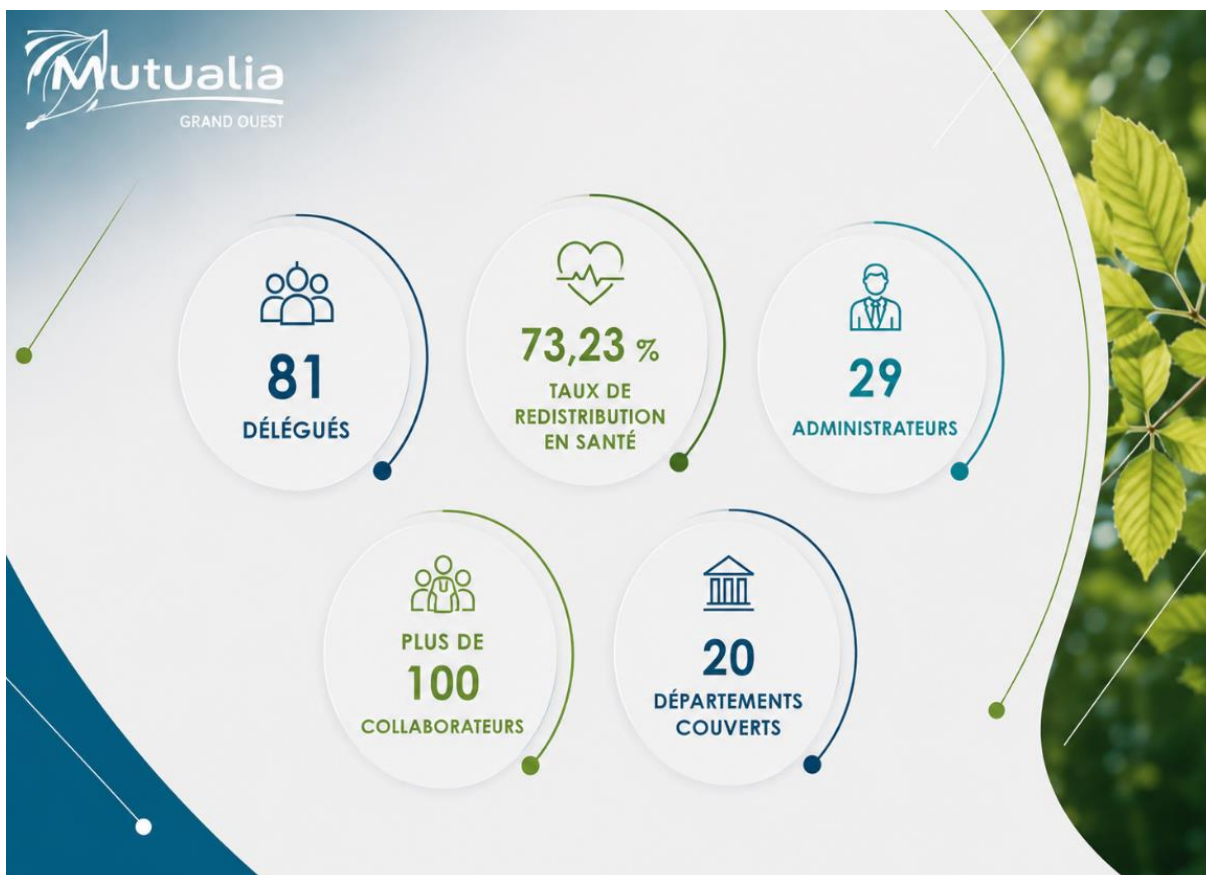
Le portefeuille atteint 189 605 personnes protégées au 31/12/2025, contre 178 717 un an plus tôt, soit une progression globale de 6,09 % (+10 888 personnes protégées). Cette évolution traduit une dynamique positive du portefeuille, mais avec des performances contrastées selon les activités.

La Santé demeure le principal pilier du portefeuille avec 127 249 personnes protégées, soit près de 67 % du total. En revanche, sa progression est très limitée (+0,33 %), ce qui témoigne d'une activité globalement stable après plusieurs années de développement.

La Prévoyance enregistre la plus forte dynamique avec 58 997 personnes protégées, en hausse de 20,46 %. À elle seule, cette activité représente l'essentiel de la croissance du portefeuille, avec plus de 10 000 personnes protégées supplémentaires sur l'année. Sa part dans le portefeuille progresse sensiblement, confirmant son rôle de principal moteur de développement.

L'activité Vie poursuit également sa croissance avec 3 359 personnes protégées, soit une augmentation de 15,31 %. Bien que son poids reste limité dans le portefeuille (environ 2 %), cette évolution confirme une dynamique favorable.

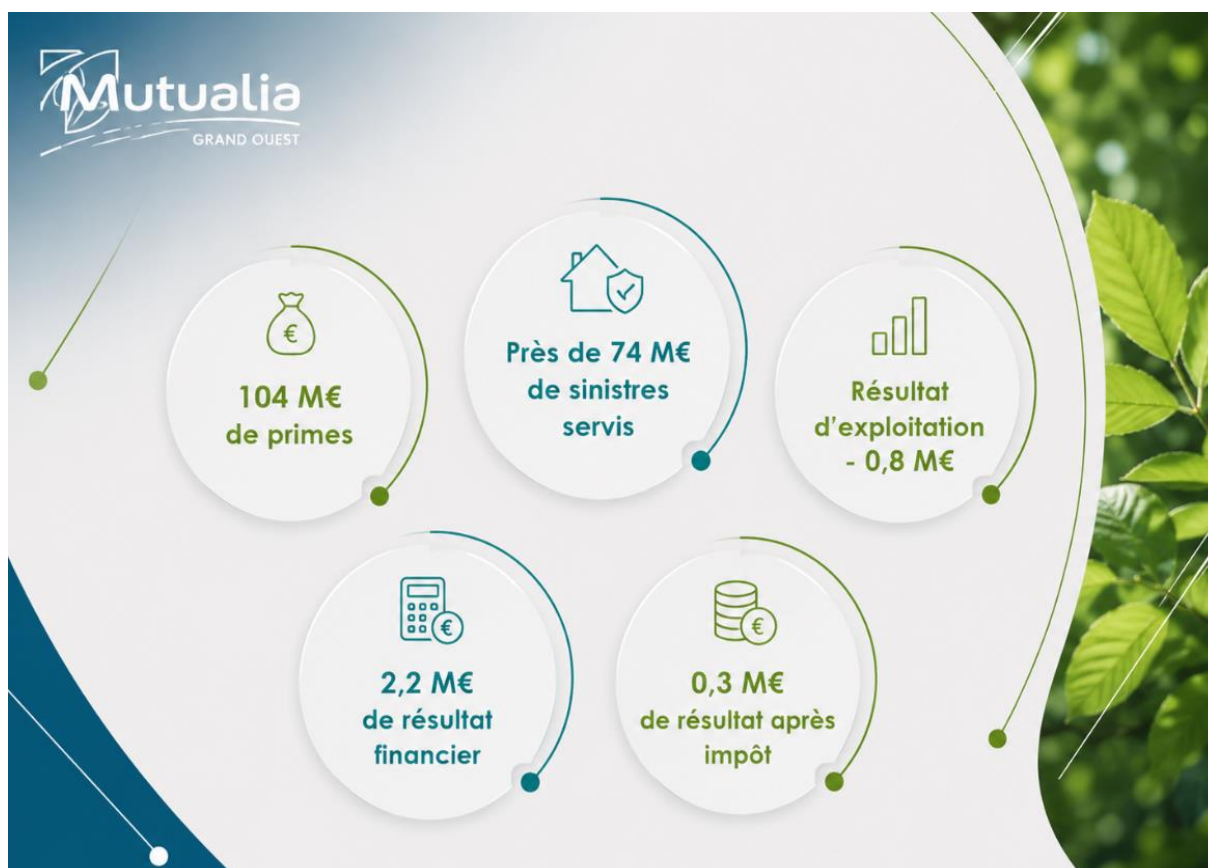
Dans l'ensemble, le portefeuille affiche une croissance solide, principalement portée par les excellentes performances de la Prévoyance, tandis que la Santé consolide son rôle de socle du portefeuille avec une activité stable. La diversification des moteurs de croissance contribue à un rééquilibrage progressif de la structure du portefeuille.



Mutualia Grand Ouest s'appuie sur un modèle de gouvernance mutualiste ancré dans les territoires, avec 81 délégués et 29 administrateurs représentant les adhérents au sein des instances de décision.

Présente sur 20 départements et forte de plus de 100 collaborateurs, la mutuelle conjugue proximité, engagement territorial et qualité de service.

En santé, le taux de redistribution atteint 73,23 %, traduisant la volonté de consacrer une part significative des cotisations au financement des prestations versées aux adhérents, conformément à ses valeurs de solidarité et de protection.



L'exercice 2025 se caractérise par un volume d'activité soutenu avec 104 M€ de primes encaissées et près de 74 M€ de prestations versées aux adhérents.

Le résultat d'exploitation devient déficitaire à hauteur de 0,8 M€, dans un contexte marqué par la pression persistante sur les charges de prestations et les équilibres techniques. Toutefois, la performance financière de la mutuelle permet de dégager un résultat financier de 2,2 M€ et de clôturer l'exercice sur un résultat net positif de 0,3 M€, témoignant de la solidité du modèle économique et financier de Mutualia Grand Ouest.

Table des matières

1. Présentation réglementaire des informations relatives aux critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance	8
A) Présentation de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères ESG	8
B) Politique et stratégie d'investissement responsable	10
C) Communication sur la démarche d'investissement responsable	16
D) Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 (SFDR) dans le portefeuille d'investissement	17
E) Prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion par les entités mentionnées aux articles L. 310-1-1-3 et L. 385-7-2 du code des assurances	18
F) Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci, en cohérence avec le d) du 2 de l'article 4 du règlement mentionné ci-dessus	20
2. Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité	22
A) Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la stratégie d'investissement en les rapportant aux encours totaux gérés ou détenus par l'entité	22
B) Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité. La description inclut tout ou partie des informations relatives aux formations, à la stratégie de communication, au développement de produits financiers et services associés à ces actions	24
3. Intégration des enjeux ESG et cadre de gouvernance	25
A) Structure de gouvernance	25
B) Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance	25
4. Conclusion	26

1. Présentation réglementaire des informations relatives aux critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

A) Présentation de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères ESG

Stratégie d'investissement durable

Mutualia Grand Ouest intègre les enjeux de durabilité au cœur de son modèle d'affaires et de sa stratégie. Cette ambition se traduit notamment dans la gestion de son portefeuille d'investissements financiers, qui constitue une composante importante de ses actifs et un levier significatif de contribution aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Dans le cadre de ses activités d'assurance et de gestion des risques, la mutuelle réalise des opérations d'investissement soumises aux réglementations relatives à la finance durable ainsi qu'aux obligations de transparence portant sur la prise en compte des facteurs de durabilité dans les décisions d'investissement.

Les investissements de Mutualia Grand Ouest sont réalisés dans le respect de la politique financière définie par l'Union Mutualiste de Groupe Mutualia. Cette politique fixe un cadre d'appétence au risque par grandes classes d'actifs et repose sur le respect du principe de la personne prudente ainsi que sur une diversification adaptée des investissements.

Dans ce cadre, Mutualia Grand Ouest intègre depuis plusieurs années les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) aux côtés des critères financiers traditionnels dans ses décisions d'investissement. Cette démarche se traduit notamment par la mise en œuvre d'exclusions normatives et sectorielles ainsi que par une analyse croissante des risques et opportunités extra-financiers associés aux actifs détenus.

En cohérence avec sa démarche globale de responsabilité sociétale et environnementale, et dans le prolongement de sa labellisation LUCIE ISO 26 000, la mutuelle poursuit le déploiement de sa feuille de route en matière d'investissement responsable autour de plusieurs axes structurants :

- Renforcer la sensibilisation et la montée en compétence des administrateurs et élus sur les enjeux socio-environnementaux et leurs implications pour les activités financières ;
- Développer l'expertise interne des équipes afin d'intégrer pleinement les risques et opportunités liés aux facteurs de durabilité dans les processus d'investissement ;
- Généraliser l'intégration des critères extra-financiers dans l'analyse et le suivi des actifs en portefeuille ;
- Exclure les entreprises et États ne respectant pas les principes fondamentaux relatifs aux droits humains, aux droits du travail et à la gouvernance démocratique, ainsi que certains secteurs d'activité considérés comme incompatibles avec les valeurs de la mutuelle ;
- Orienter progressivement les investissements vers des activités contribuant à la transition écologique et à une économie plus durable.

Afin de formaliser cette démarche, Mutualia Grand Ouest s'appuie depuis 2024 sur une Charte d'Investissement Responsable, intégrée à sa politique d'investissement. Celle-ci fixe les engagements et objectifs de la mutuelle en matière d'intégration ESG et repose sur trois piliers :

- Une politique d'exclusion ;
- Une politique d'intégration des facteurs ESG dans les décisions d'investissement ;
- Une politique de sélection et de dialogue avec les contreparties financières et les sociétés de gestion.

La mutuelle maintient par ailleurs son engagement de consacrer une enveloppe de 2 M€ à des investissements à impact, en cohérence avec ses ambitions sociétales et environnementales.

Afin d'accompagner le déploiement opérationnel de cette démarche, Mutualia Grand Ouest s'appuie sur les outils d'analyse extra-financière de MSCI. Cette collaboration permet notamment de suivre le taux de couverture ESG du portefeuille, d'évaluer sa qualité extra-financière et de contrôler le respect des exclusions définies par le Conseil d'Administration



Le **taux de couverture ESG** est le rapport entre les actifs couverts par l'étude ESG et l'ensemble des actifs détenus dans le portefeuille d'investissement.

Détails concernant la politique d'exclusion :

Conformément à ses valeurs mutualistes, Mutualia Grand Ouest veille à orienter ses investissements vers des entreprises et des États respectant les principes démocratiques ainsi que les normes universelles relatives aux droits humains, aux droits du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Dans ce cadre, la mutuelle a formalisé, au sein de sa Charte d'Investissement Responsable, une politique d'exclusion cohérente avec ses valeurs et sa mission de protection de la santé, ainsi qu'un dispositif de contrôle visant à garantir son respect.

Ces exclusions s'appliquent à l'ensemble des actifs cotés (actions et obligations) détenus en direct ainsi qu'aux investissements réalisés dans le cadre de mandats de gestion ou de stratégies dédiées de type AMC (Actively Managed Certificates).

Pour tout nouvel investissement, Mutualia Grand Ouest applique les critères d'exclusion suivants aux émetteurs privés et publics :

Exclusions normatives – Droits humains, droit du travail et lutte contre la corruption

- Exclusion des entreprises faisant l'objet de violations graves et avérées d'un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, couvrant les domaines des droits humains, des normes du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Exclusions sectorielles – Armes controversées, tabac et alcool

- Exclusion de tout investissement direct dans les entreprises dont les activités sont liées à la production ou à la commercialisation de produits reconnus comme fortement addictifs ou préjudiciables à la santé humaine, notamment le tabac et l'alcool ;
- Exclusion de tout investissement contribuant au financement d'armes controversées ou non conventionnelles.

Exclusions environnementales – Charbon thermique

- Exclusion de tout nouvel investissement direct dans les entreprises développant de nouvelles centrales à charbon ;
- Exclusion des entreprises dont la capacité installée de production d'électricité à partir du charbon excède 10 GW.

Depuis 2024, cette politique d'exclusion est également intégrée aux exigences adressées aux sociétés de gestion et partenaires financiers intervenant dans le cadre des stratégies dédiées de Mutualia Grand Ouest.

Le respect de ces exclusions fait l'objet d'un suivi régulier. Les partenaires financiers sont tenus d'en rendre compte au travers de reportings ESG périodiques permettant à la mutuelle de vérifier la bonne application de sa politique d'investissement responsable.

B) Politique et stratégie d'investissement responsable

La politique d'intégration des critères ESG de Mutualia Grand Ouest repose sur une approche de double matérialité, visant à prendre en compte à la fois :

- Les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) susceptibles d'avoir un impact financier sur les actifs détenus et sur la performance du portefeuille ;
- Les incidences négatives ou positives que les décisions d'investissement de la mutuelle peuvent avoir sur l'environnement, la société et la gouvernance des entités financées.

Cette démarche permet d'appréhender simultanément les effets des enjeux de durabilité sur les investissements de la mutuelle et les impacts de ses investissements sur les enjeux de durabilité.

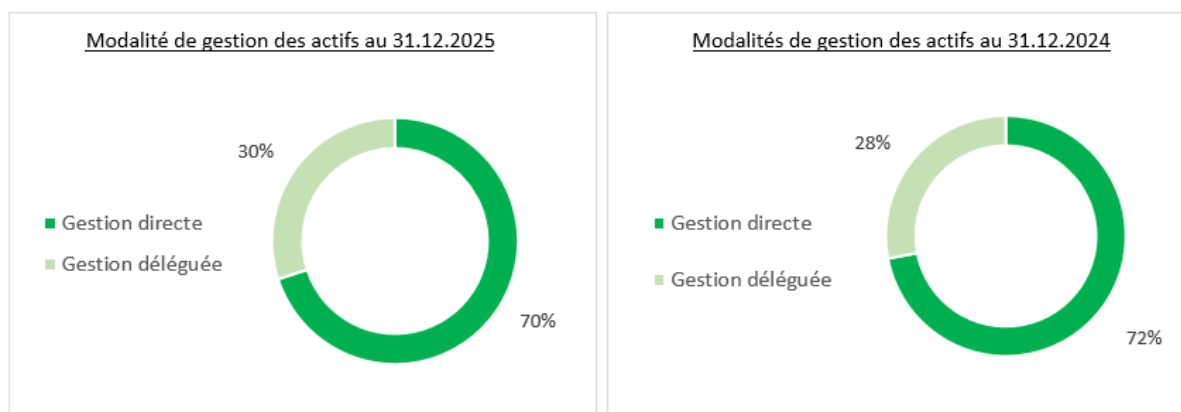
Dans le cadre de sa démarche d'investissement responsable, Mutualia Grand Ouest porte une attention croissante aux risques liés au changement climatique, qu'il s'agisse des risques physiques (événements climatiques extrêmes, évolution des conditions environnementales) ou des risques de transition résultant des évolutions réglementaires, technologiques ou économiques liées à la décarbonation de l'économie.

Compte tenu de la structure de son portefeuille et de la disponibilité encore partielle des données sur certaines classes d'actifs, la mutuelle n'a pas encore mis en œuvre de mesure consolidée de son exposition aux risques climatiques. Elle poursuit néanmoins ses travaux afin de renforcer progressivement l'identification, l'évaluation et le suivi de ces risques dans ses processus d'investissement.

Mutualia Grand Ouest reconnaît également l'importance croissante des enjeux liés à la biodiversité et aux services écosystémiques. À ce stade, la mutuelle ne dispose pas encore d'indicateurs consolidés permettant d'évaluer les dépendances et impacts de son portefeuille sur la biodiversité.

Elle suit les évolutions méthodologiques et réglementaires sur ce sujet et poursuivra ses travaux afin d'intégrer progressivement ces enjeux dans son dispositif d'analyse extra-financière.

Type de gestion des actifs



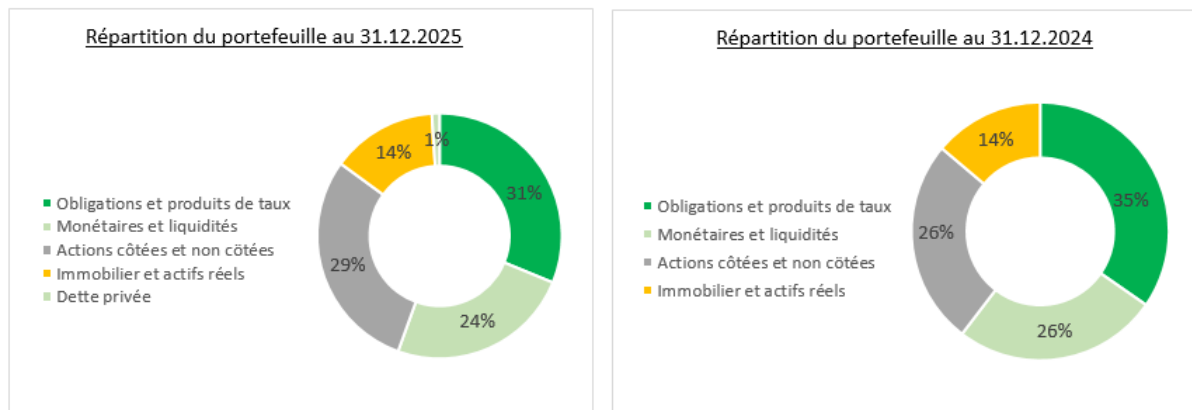
Au 31 décembre 2025, 70 % des actifs de Mutualia Grand Ouest sont gérés en direct, contre 72 % au 31 décembre 2024. La part des actifs confiés à des sociétés de gestion dans le cadre de mandats ou de stratégies dédiées représente ainsi 30 % du portefeuille, en progression de 2 points par rapport à l'exercice précédent.

Cette évolution demeure limitée et traduit un recours légèrement accru à des expertises de gestion externes, tout en maintenant une gestion majoritairement pilotée par la mutuelle. La gestion directe reste le principal mode de gestion des actifs de Mutualia Grand Ouest et constitue un levier important pour la mise en œuvre de sa politique d'investissement responsable.

Les actifs gérés de manière déléguée demeurent soumis aux exigences ESG définies par la mutuelle.

Cette organisation permet à Mutualia Grand Ouest de concilier maîtrise de ses orientations d'investissement, intégration des enjeux de durabilité et accès à des expertises de gestion spécialisées.

Répartition du portefeuille par type d'actif



Au 31 décembre 2025, le portefeuille de Mutualia Grand Ouest est principalement composé d'obligations et de produits de taux, qui représentent 31 % des actifs, contre 35 % au 31 décembre 2024. Cette classe d'actifs demeure la première composante du portefeuille, traduisant une gestion prudente et adaptée aux engagements de long terme de la mutuelle.

Les actifs monétaires et les liquidités représentent 24 % du portefeuille, en légère baisse par rapport à 2024 (26 %). Cette évolution s'inscrit dans un contexte de réallocation progressive des actifs vers des supports offrant un potentiel de rendement supérieur.

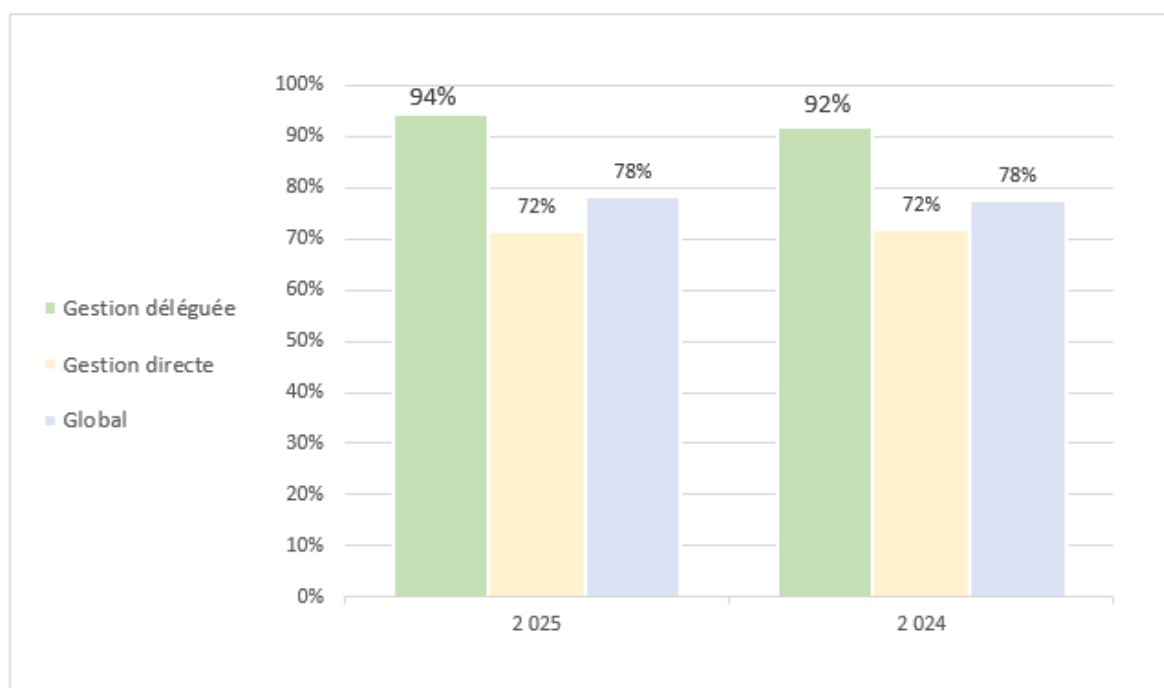
La part des actions cotées et non cotées progresse de 26 % à 29 % entre 2024 et 2025. Cette évolution traduit une diversification du portefeuille et une allocation légèrement plus importante vers des placements offrant un potentiel de rendement supérieur.

Les investissements en immobilier et actifs réels demeurent stables à 14 % du portefeuille. Cette poche contribue à la diversification des risques et à la recherche de revenus récurrents sur le long terme.

Enfin, une allocation en dette privée apparaît en 2025 et représente 1 % du portefeuille. Cette exposition reste limitée mais participe à la diversification des sources de rendement tout en finançant directement l'économie réelle.

Dans son ensemble, l'évolution de l'allocation d'actifs entre 2024 et 2025 traduit une diversification progressive du portefeuille, caractérisée par une légère réduction des actifs les plus défensifs au profit d'actifs offrant davantage de perspectives de rendement à long terme. Cette stratégie demeure compatible avec le profil prudent de la mutuelle et s'inscrit dans le cadre de sa politique d'investissement responsable.

Comparaison du taux de couverture ESG au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2025



Les résultats 2025 apparaissent globalement stables par rapport à l'exercice précédent, avec une évolution positive de la gestion déléguée.

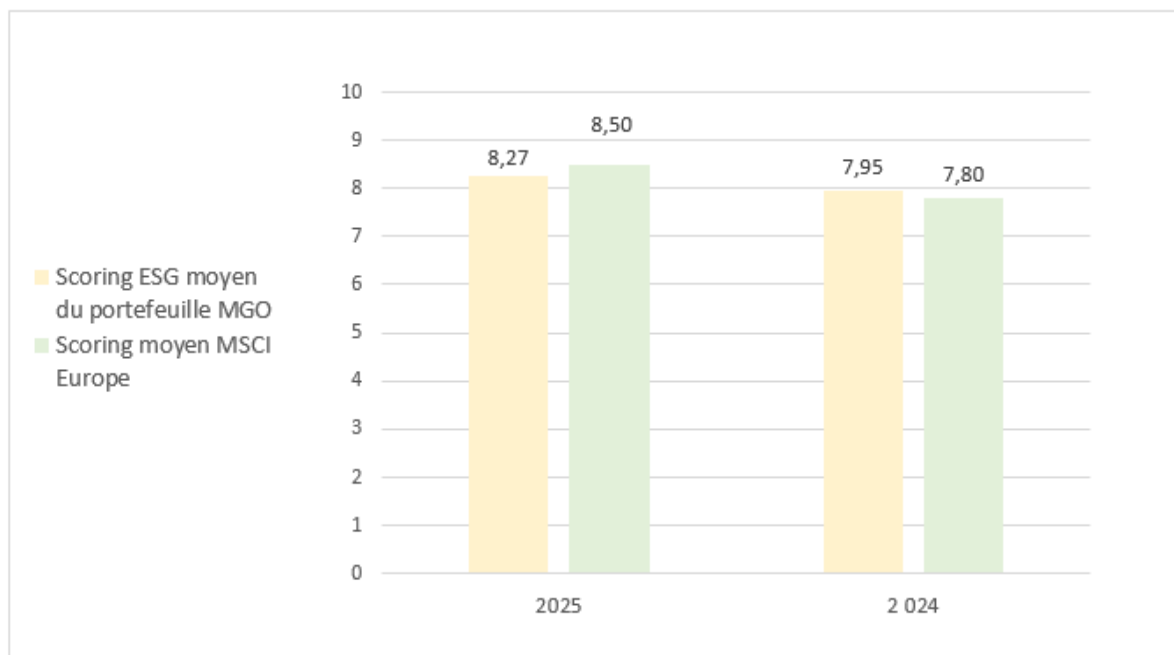
La gestion déléguée atteint 94 %, en progression de 2 points par rapport à 2024 (92 %). Cette évolution confirme le maintien d'un niveau de performance élevé qui contribue favorablement aux résultats de l'exercice.

La gestion directe enregistre un résultat de 72 %, identique à celui observé en 2024. Cette stabilité traduit une continuité dans les performances mesurées sur ce périmètre.

Au niveau global, l'indicateur reste stable à 78 %, soit un niveau comparable à celui de l'année précédente. La progression observée sur la gestion déléguée permet ainsi de consolider le résultat global malgré l'absence d'évolution sur les autres composantes.

Dans l'ensemble, les résultats 2025 témoignent d'une bonne maîtrise des indicateurs de qualité, avec un niveau de performance global préservé et une amélioration notable de la gestion déléguée. Cette dynamique contribue à maintenir un niveau de satisfaction élevé sur l'ensemble du périmètre analysé.

Évolution du scoring ESG du portefeuille Mutualia Grand Ouest entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025 (source : MSCI)

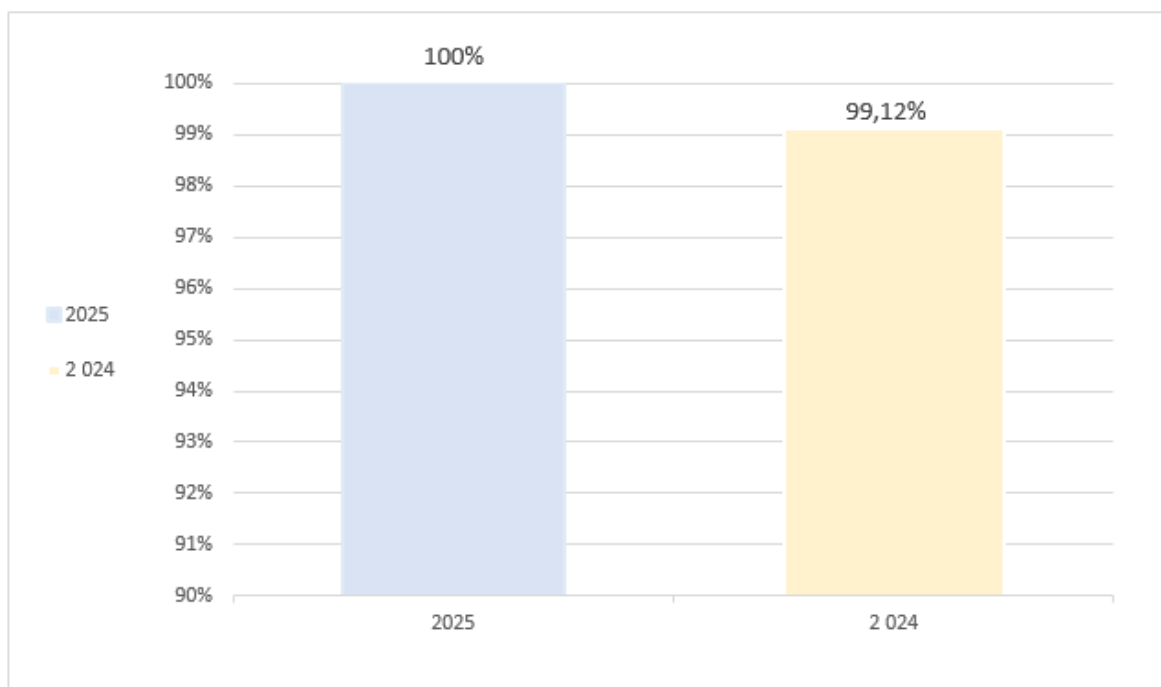


Le portefeuille MGO ESG moyen de 8,27/10, en progression par rapport à 2024 (7,95/10), soit une amélioration de obtient en 2025 un score 0,32 point.

Le portefeuille MGO obtient en 2025 un score ESG moyen de 8,27/10, en progression de 0,32 point par rapport à 2024. Cette amélioration confirme la dynamique engagée pour renforcer la qualité extra-financière du portefeuille. Le score demeure proche de celui du MSCI Europe (8,50/10), tout en maintenant un niveau de notation ESG élevé, supérieur à 8/10.

Le scoring MSCI Europe correspond à la note ESG moyenne des entreprises composant l'indice MSCI Europe, utilisé comme indice de référence afin de situer la performance extra-financière du portefeuille par rapport au marché européen.

Evolution du taux de respect des exclusions normatives et sectorielles entre 2024 et 2025 (Source MSCI)



Conformément aux engagements définis dans sa Charte d'investissement responsable, Mutualia Grand Ouest applique une politique d'exclusions normatives et sectorielles visant à écarter de son univers d'investissement les émetteurs ne respectant pas les standards internationaux de référence ou exerçant des activités incompatibles avec ses valeurs mutualistes.

Le suivi réalisé à partir des données MSCI met en évidence une amélioration du taux de respect de ces exclusions, qui passe de 99,12 % en 2024 à 100 % en 2025, soit une progression de 0,88 point.

Cette évolution traduit le renforcement du dispositif de contrôle et de suivi ESG mis en œuvre par la mutuelle ainsi que la pleine intégration des critères d'exclusion au sein du processus de gestion financière. Elle témoigne également de la vigilance exercée dans la sélection et le suivi des supports d'investissement et des sociétés de gestion partenaires.

L'atteinte d'un taux de conformité de 100 % en 2025 confirme la cohérence entre les engagements formalisés dans la Charte d'investissement responsable et la composition effective du portefeuille. Aucun investissement ne présente désormais d'exposition aux secteurs ou aux émetteurs faisant l'objet d'une exclusion au titre des critères normatifs ou sectoriels retenus par la mutuelle.

Ce résultat constitue un indicateur de maturité de la démarche ESG de Mutualia Grand Ouest et illustre sa volonté de maîtriser les risques extra-financiers tout en alignant ses investissements avec ses valeurs de responsabilité, de solidarité et d'utilité sociale.

La mutuelle poursuivra néanmoins ses efforts de contrôle et de dialogue avec ses partenaires financiers afin de maintenir ce niveau d'exigence dans un contexte réglementaire et méthodologique en constante évolution.

Point d'attention :

Pour les actifs non cotés (tels que l'immobilier en SCPI, le capital investissement, les fonds de dette privée ou d'infrastructure), ainsi que pour les actifs cotés gérés via des sociétés de gestion (OPCVM et autres fonds d'investissement alternatifs), la mutuelle fonde son analyse ESG sur les informations fournies par les sociétés de gestion. Cette évaluation s'appuie principalement sur les documents précontractuels et les reportings extra-financiers conformes à la réglementation SFDR, transmis régulièrement par ces dernières.

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement responsable, Mutualia Grand Ouest a poursuivi en 2025 le renforcement de l'intégration des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans la gestion de ses actifs.

L'ensemble des lignes d'investissements cotées détenues en direct fait l'objet d'un suivi régulier au travers d'un audit et d'un scoring ESG reposant sur des critères globaux ainsi que sur des indicateurs spécifiques. Ces analyses sont intégrées au reporting mensuel présenté à la Direction, au Président, aux membres de la Commission Finances ainsi qu'à la Responsable de la Gestion des Risques, permettant un suivi continu de la qualité extra-financière du portefeuille.

Par ailleurs, les données ESG et les controverses associées sont systématiquement prises en compte dans les décisions d'investissement. Grâce aux outils d'analyse fournis par MSCI, Mutualia Grand Ouest bénéficie d'un suivi mensuel des controverses affectant les émetteurs détenus en portefeuille. Ce dispositif permet d'identifier rapidement les controverses les plus sévères et, le cas échéant, d'analyser les situations concernées afin de mettre en œuvre les actions appropriées conformément à la politique de gestion des controverses de la mutuelle.

En 2025, ce suivi n'a conduit à l'identification d'aucune controverse sévère parmi les émetteurs détenus en portefeuille. Il témoigne de la bonne maîtrise du processus de surveillance des controverses et garantit une vigilance continue sur les risques extra-financiers susceptibles d'affecter les investissements.

Enfin, conformément aux orientations validées par la Commission Finances et le Conseil d'Administration, Mutualia Grand Ouest a renforcé ses investissements à impact au cours de l'exercice. À ce titre, un engagement de 2 M€ a été réalisé dans le fonds Épopée Infra Climat I, dédié au financement d'infrastructures contribuant à la transition énergétique et environnementale des territoires. Mutualia Grand Ouest a également investi 2 M€ aux côtés de la Banque européenne d'investissement (BEI) dans le fonds Green Private Credit, dont l'objectif est de financer des projets et entreprises participant à la transition environnementale et au développement durable.

C) Communication sur la démarche d'investissement responsable

L'évolution de la durabilité du portefeuille d'investissements est communiquée chaque année de manière transparente au travers du présent rapport établi en application de l'article 29 de la Loi Énergie-Climat, ainsi que dans le rapport RSE de Mutualia Grand Ouest.

Le rapport Loi Énergie-Climat est transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), autorité de supervision dont relève Mutualia Grand Ouest, ainsi qu'à l'Agence de la transition écologique (ADEME).

L'ensemble de ces documents est librement accessible sur le site internet de Mutualia Grand Ouest à l'adresse suivante :

 <https://www.mutualia.fr/nos-publications>

D) Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 (SFDR) dans le portefeuille d'investissement

Au 31 décembre 2025, 85,71 % des fonds détenus par Mutualia Grand Ouest sont classés articles 8 ou 9 au sens du règlement SFDR. Ces fonds représentent 11,22 % de l'encours total des placements et témoignent de l'intégration progressive des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la stratégie d'investissement de la mutuelle.

Dans une logique de gestion des risques et de recherche de performance durable, Mutualia Grand Ouest s'appuie sur la classification SFDR des fonds ainsi que sur l'analyse des politiques ESG mises en œuvre par les sociétés de gestion partenaires. Cette démarche permet d'évaluer le niveau d'engagement des supports d'investissement en matière de durabilité et d'orienter les décisions d'allocation vers les acteurs les plus engagés.

Au cours de l'exercice 2025, cette stratégie a été renforcée par la réalisation de nouveaux investissements à impact, notamment dans le fonds Épopée Infra Climat I, dédié au financement d'infrastructures contribuant à la transition énergétique et environnementale, ainsi que dans le fonds Green Private Credit, soutenu par le Fonds Européen d'Investissement (FEI) et destiné au financement de projets participant à la transition environnementale. Ces investissements illustrent la volonté de Mutualia Grand Ouest d'accompagner le financement de l'économie réelle tout en intégrant les enjeux de durabilité dans la gestion de son portefeuille.

Les indicateurs d'impact associés à ces investissements feront l'objet d'un suivi régulier sur la base des reportings transmis par les sociétés de gestion. Mutualia Grand Ouest veillera notamment à suivre, lorsque les données sont disponibles, les contributions des projets financés à la transition énergétique, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et au développement durable des territoires.

Cette approche permet à la mutuelle de valoriser les initiatives favorisant le développement durable, tout en renforçant la prise en compte des risques extra-financiers susceptibles d'avoir un impact sur la performance et la pérennité des investissements.

Détails de la classification SFDR des fonds et part dans le portefeuille global au 31/12/2025

Nom du fonds	Société de gestion	Type de placement	ESG intégré	Classification SFDR	Poids dans le portefeuille
Patrimmo Commerce	Primonial REIM	SCPI	✓ Oui	Article 8	0,81%
Primopierre	Primonial REIM	SCPI	✓ Oui	Article 9	0,57%
Primovie	Primonial REIM	SCPI	✓ Oui	Article 9	1,10%
AEW Commerce Europe	AEW Patrimoine	SCPI	✓ Oui	Article 8	0,81%
Epargne Foncières	La Française	SCPI	✓ Oui	Article 9	0,83%
Paref Hexa	Paref	SCPI	✓ Oui	Article 8	0,52%
Pierval Santé	Euryale	SCPI	✓ Oui	Article 8	0,64%
PFO2	Perial	SCPI	✓ Oui	Article 9	0,91%
Eurovalys	Advenis REIM	SCPI	✓ Oui	Article 8	1,00%
Solutions Fiducies Entreprises 2017	Solutions Fiducie	FCP	✓ Oui	Article 6	0,56%
INFRALUX	AFI Esca	FIC	✓ Oui	Article 6	1,13%
Epopée Infra climat I	Epopée Gestion	SLP	✓ Oui	Article 9	0,02%
Green Private Credit - FEI	Amundi	FCP	✓ Oui	Article 8	0,92%
Calvert Sustainable Developed Europe Equity Select Fund	Morgan Stanley Investment Management Limited	OPCVM Actions	✓ Oui	Article 9	1,40%
Total					11,22%

E) Prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion par les entités mentionnées aux articles L. 310-1-1-3 et L. 385-7-2 du code des assurances

Intégration des critères ESG dans la sélection et le suivi des investissements

Au 31 décembre 2025, Mutualia Grand Ouest ne dispose pas de mandat de gestion formel confié à une société de gestion externe. La mutuelle recourt toutefois à des stratégies de gestion dédiées sous forme de certificats activement gérés (AMC – Actively Managed Certificates), dont le suivi s'inscrit dans le cadre de sa politique d'investissement responsable.

La prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) constitue désormais un élément intégré aux processus de sélection, de validation et de suivi des investissements. Les analyses ESG réalisées par les sociétés de gestion sont systématiquement examinées et complétées par les travaux internes menés par Mutualia Grand Ouest, notamment à partir des données et outils fournis par MSCI.

Cette démarche s'appuie sur plusieurs principes :

- L'analyse des classifications SFDR et des politiques de durabilité des sociétés de gestion ;
- L'examen des éventuelles controverses ESG susceptibles d'affecter les émetteurs ou les fonds sélectionnés ;
- La prise en compte des exclusions définies dans la politique d'investissement responsable de la mutuelle ;
- Le suivi régulier des indicateurs ESG des investissements détenus.

Afin de renforcer la qualité de ses décisions d'investissement, Mutualia Grand Ouest dispose également d'un questionnaire de type due diligence ESG pouvant être utilisé lors de l'étude de nouvelles opportunités d'investissement. Ce dispositif permet d'apprécier les pratiques ESG des sociétés de gestion, leur niveau de maturité sur les enjeux de durabilité ainsi que la cohérence de leurs stratégies avec les engagements de la mutuelle.

Fonds immobiliers

Pour les investissements immobiliers, Mutualia Grand Ouest privilégie les fonds démontrant une intégration structurée des enjeux ESG dans leur gestion et leur politique d'investissement. Une attention particulière est portée à la classification SFDR des fonds ainsi qu'aux démarches mises en œuvre par les sociétés de gestion pour mesurer et améliorer la performance environnementale et sociale des actifs détenus.

Fonds de capital-investissement et dette privée

Les investissements en capital-investissement et en dette privée font l'objet d'une analyse spécifique portant à la fois sur les caractéristiques ESG des stratégies d'investissement et sur les pratiques de responsabilité sociétale des sociétés de gestion. Cette analyse est complétée, lorsque cela est pertinent, par un questionnaire de due diligence ESG permettant d'apprécier la gouvernance, les politiques d'exclusion, les processus d'intégration ESG et les dispositifs de suivi mis en œuvre.

Cette approche a notamment conduit Mutualia Grand Ouest à renforcer en 2025 son exposition à des fonds contribuant au financement de la transition environnementale, à travers des investissements dans Épopée Infra Climat I et Green Private Credit.

OPCVM et autres fonds d'investissement

Pour les OPCVM et autres fonds d'investissement collectifs, la sélection repose sur l'analyse des documents réglementaires SFDR, des reportings ESG mis à disposition par les sociétés de gestion et, lorsque nécessaire, sur des échanges complémentaires avec celles-ci.

Le suivi des fonds est réalisé de manière régulière afin de s'assurer de la cohérence entre les objectifs financiers poursuivis, les engagements de durabilité affichés et les risques extra-financiers identifiés. Les données fournies par MSCI contribuent notamment au contrôle des notations ESG et au suivi des controverses affectant les émetteurs présents dans les portefeuilles.

F) Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci, en cohérence avec le d) du 2 de l'article 4 du règlement mentionné ci-dessus

Depuis 2019, Mutualia Grand Ouest est engagée dans une démarche de responsabilité sociétale structurée, reconnue par la labellisation LUCIE 26 000.

Dans ce cadre, la mutuelle accorde une attention particulière aux pratiques des sociétés de gestion auxquelles elle confie ses investissements. Parmi les éléments analysés figurent notamment l'existence d'une politique ESG formalisée, la prise en compte des risques de durabilité, les classifications SFDR des fonds proposés ainsi que l'adhésion éventuelle aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies.



En tant qu'investisseur institutionnel, Mutualia Grand Ouest veille à s'entourer de partenaires financiers engagés, en privilégiant notamment les sociétés signataires des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI).

Dans le prolongement de cette exigence, la mutuelle accorde une attention particulière à la sélection de supports alignés avec les meilleures pratiques de marché, favorisant les instruments labellisés ou répondant aux standards les plus reconnus de la finance durable.

Labels et adhésion aux PRI des fonds et stratégies d'investissement au 31 décembre 2025

Intitulé	Société de gestion	Label	Signataire PRI	Secteur Activités	Poids dans le portefeuille
Patrimmo Commerce	Primonial REIM		✓ Oui	Immobilier	0,81%
Primopierre	Primonial REIM	ISR	✓ Oui	Immobilier	0,57%
Primovie	Primonial REIM	ISR	✓ Oui	Immobilier	1,10%
AEW Commerce Europe	AEW Patrimoine		✓ Oui	Immobilier	0,81%
Epargne Foncières	La Française		✓ Oui	Immobilier	0,83%
Paref Hexa	Paref	ISR	✓ Oui	Immobilier	0,52%
Pierval Santé	Euryale	ISR	✗ Non	Immobilier	0,64%
PFO2	Perial	ISR	✓ Oui	Immobilier	0,91%
Eurovalys	Advenis REIM	ISR	✓ Oui	Immobilier	1,00%
Solutions Fiducies Entreprises 2017	Solutions Fiducie		✓ Oui	Multi-secteurs	0,56%
INFRALUX	AFI Esca		✓ Oui	Infrastructures	1,13%
Epopée Infra climat I	Epopée Gestion		✓ Oui	Multi-secteurs	0,02%
Green Private Credit - FEI	Amundi		✓ Oui	Multi-secteurs	0,92%
Calvert Sustainable Developed Europe	Morgan Stanley Investment Management Limited		✓ Oui	Multi-secteurs	1,40%
AMC Kepler - Partie Obligataire	Kepler Cheuvreux		✓ Oui	Multi-secteurs	12,52%
AMC Kepler - Partie Dynamique	Kepler Cheuvreux		✓ Oui	Multi-secteurs	6,06%
Total					29,80%

Au 31 décembre 2025, les investissements analysés représentant 29,80 % de l'encours total du portefeuille répondent à au moins un critère d'engagement ESG structurant, soit par l'obtention du label ISR (Investissement Socialement Responsable), soit par l'adhésion de leur société de gestion aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) soutenus par les Nations Unies.

Le label ISR vise à promouvoir une gestion intégrant de manière systématique les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les décisions d'investissement et le suivi des risques. Les PRI constituent quant à eux un cadre international de référence encourageant l'intégration des enjeux de durabilité dans les processus d'analyse, de sélection et de gestion des actifs.

Plusieurs investissements bénéficient ainsi d'une labellisation ISR, tandis que les sociétés de gestion concernées adhèrent majoritairement aux PRI. Ces éléments témoignent d'une prise en compte significative des enjeux ESG et d'une démarche d'investissement responsable reposant sur des référentiels reconnus.

L'exposition actuelle traduit ainsi la volonté de Mutualia Grand Ouest de renforcer progressivement l'intégration des critères extra-financiers dans la gestion de ses placements et de contribuer au développement d'une finance plus durable.

2. Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité

A) Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la stratégie d'investissement en les rapportant aux encours totaux gérés ou détenus par l'entité

Depuis 2019, Mutualia Grand Ouest est devenue la première mutuelle régionale à être labellisée LUCIE au titre de sa démarche RSE. Cette démarche traduit l'engagement de la mutuelle à intégrer progressivement les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans l'ensemble de ses activités, y compris dans la gestion de ses investissements.

Dans une logique d'amélioration continue et afin de renforcer l'intégration de ces enjeux, Mutualia Grand Ouest a fait évoluer en 2025 sa labellisation vers le label LUCIE ESG, et ce malgré le recul de la CSRD. Cette évolution constitue une nouvelle étape structurante permettant d'aligner davantage sa démarche RSE avec les standards ESG et les attentes de ses parties prenantes.

La démarche RSE de Mutualia Grand Ouest repose sur une mobilisation collective et transversale des collaborateurs et de ses élus. Elle s'appuie notamment sur :

- Une équipe dédiée au pilotage de la démarche RSE et des enjeux ESG, avec la nomination d'une Responsable RSE et Projets Stratégiques. Cette dernière est également Déléguée Générale de la Fondation Mutualia Grand Ouest – Agir pour l'avenir, dont la mission est d'inciter chacun à prendre soin de sa santé et d'accompagner les acteurs qui font progresser la prévention, l'accès aux soins et de la solidarité sur le territoire du Grand Ouest. L'équipe a été renforcée en 2025 par la titularisation de la collaboratrice précédemment recrutée en alternance sur les sujets RSE, permettant de consolider les compétences internes et d'assurer un accompagnement renforcé des enjeux RSE de la mutuelle ;
- Une sous-commission RSE composée d'élus pour suivre l'évolution des engagements RSE pris dans le cadre de sa labellisation LUCIE ;
- Un groupe de travail pluridisciplinaire composé de 12 collaborateurs, identifiés comme ambassadeurs sur les enjeux de transformation durable qui contribue à la diffusion des enjeux et de la culture RSE ;
- Des instances internes favorisant le dialogue, le partage d'informations et la co-construction des actions RSE ;

L'ensemble de cette organisation contribue à l'acculturation des équipes aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, ainsi qu'à l'intégration progressive de ces critères dans les processus de décision et de gestion de l'entreprise.

Dans le cadre de sa politique d'investissement responsable, Mutualia Grand Ouest poursuit par ailleurs le développement de ses moyens techniques et méthodologiques dédiés à l'analyse et au suivi des critères ESG. L'équipe financière s'appuie notamment sur des données extra-financières permettant d'évaluer les risques et opportunités associés aux investissements, ainsi que sur des procédures de suivi des exclusions et controverses.

Les travaux menés en 2025 ont porté sur le suivi régulier du portefeuille, l'analyse ESG des nouveaux investissements, le dialogue avec les sociétés de gestion partenaires et le renforcement des méthodologies de suivi des actifs. Cette démarche vise à améliorer la prise en compte des enjeux de durabilité dans les décisions d'investissement et à renforcer la transparence du dispositif de gestion responsable.

Structuration et renforcement des outils et procédures internes

- Sélection et intégration d'un fournisseur de données extra-financières (MSCI) pour assurer une couverture ESG robuste ;
- Revue approfondie et actualisation des procédures de gestion des exclusions et des controverses ;
- Formalisation d'un processus opérationnel en cas de controverse ou de brèche d'exclusion.

Suivi et intégration ESG dans les investissements

- Analyse ESG systématique du portefeuille existant et des nouveaux investissements ;
- Suivi des exclusions et des controverses en portefeuille.

Relations avec les partenaires financiers

- Organisation de rencontres avec plusieurs sociétés de gestion, en lien avec différentes expertises : impact, green bonds, alternatifs, SCPI, mandats ;
- Suivi mensuel du portefeuille ESG mis en place à partir d'août 2024.

Méthodologies et outils d'analyse ESG

- Déploiement d'une méthodologie de due diligence ESG pour les actifs non cotés et les SCPI ;
- Développement d'une méthodologie de suivi ESG des investissements ;
- Mise en œuvre d'un investissement fléché à impact (Green Private Credit – FEI), illustrant la volonté d'alignement concret avec les objectifs de durabilité.

Ces actions traduisent la volonté de Mutualia Grand Ouest de structurer une gouvernance ESG solide, de professionnaliser son approche ISR, et de renforcer la traçabilité, la transparence et la performance durable de ses investissements.

B) Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité. La description inclut tout ou partie des informations relatives aux formations, à la stratégie de communication, au développement de produits financiers et services associés à ces actions

Dans une démarche de renforcement des compétences internes, Mutualia Grand Ouest engagera à compter de 2026 un parcours de professionnalisation dédié à la finance durable. Celui-ci prévoit la formation du Responsable Finances à travers une Licence 3 Économie et Gestion – Comptabilité Finance, suivie d'un Master Finance Durable – Bancassurance. Cette montée en compétences, représentant à court terme environ 0,5 ETP, vise à accompagner durablement le développement de l'expertise ESG et la structuration de la démarche d'investissement responsable de la mutuelle.

Pour les prochaines années, les travaux porteront notamment sur :

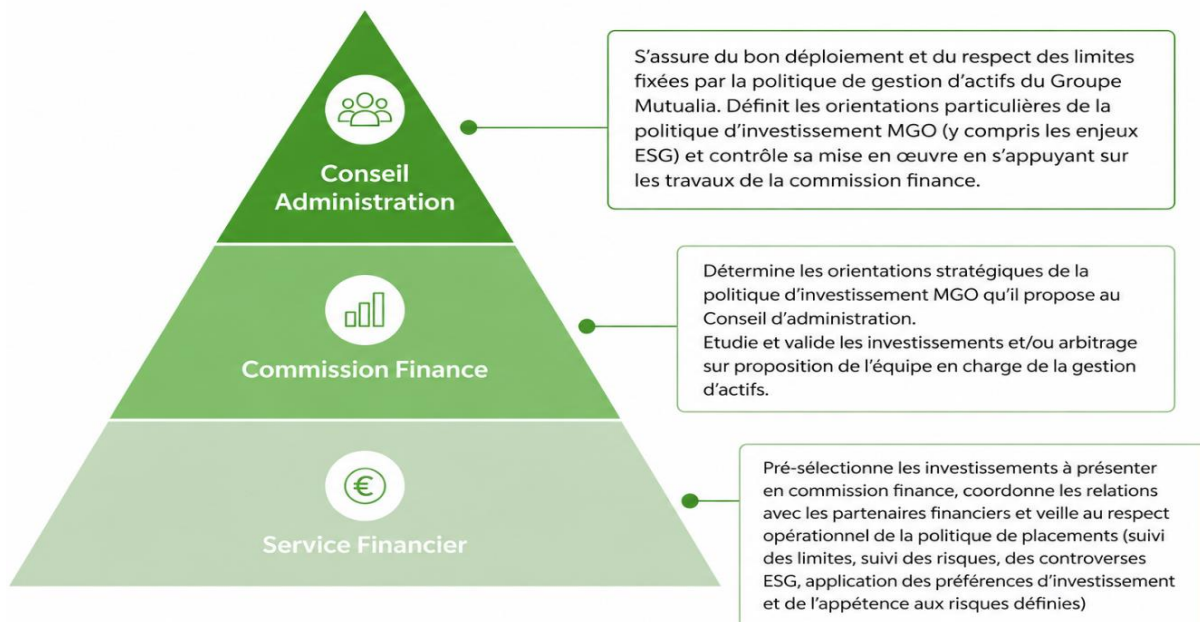
- La poursuite de l'amélioration de la connaissance du portefeuille au regard des critères ESG, notamment à travers l'évolution des données et des méthodologies disponibles ;
- Le renforcement progressif de la prise en compte des enjeux climatiques et de biodiversité dans l'analyse des investissements, en cohérence avec les évolutions réglementaires et les pratiques de marché ;
- L'extension de l'analyse ESG à certaines classes d'actifs pour lesquelles les données et outils de mesure continuent de se développer, notamment les actifs non cotés et les actifs immobiliers
- La poursuite du dialogue avec les sociétés de gestion partenaires afin de mieux appréhender leurs démarches en matière d'investissement responsable et de gestion des risques de durabilité ;
- Le maintien d'une veille sur les évolutions réglementaires, méthodologiques et de marché relatives à la finance durable, afin d'adapter si nécessaire les dispositifs et outils de suivi ;
- La poursuite des actions de sensibilisation et de formation des équipes et des instances de gouvernance sur les enjeux de durabilité.

Ces orientations s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue visant à renforcer progressivement la prise en compte des enjeux ESG dans la gestion des investissements de Mutualia Grand Ouest.

3. Intégration des enjeux ESG et cadre de gouvernance

A) Structure de gouvernance

Les investissements de Mutualia Grand Ouest font l'objet d'une sélection et d'une surveillance organisée comme suit :



B) Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance

Les administrateurs de la mutuelle poursuivent leur montée en compétences sur les enjeux stratégiques liés à la responsabilité sociétale, à la transition socio-écologique et à la finance durable. Cette démarche de formation continue vise à garantir une gouvernance éclairée et en capacité d'intégrer ces enjeux dans les orientations de la mutuelle.

Après l'adoption, en mars 2024, de la Charte d'investissement responsable, intégrée à la politique d'investissement de Mutualia Grand Ouest, l'année 2025 a été consacrée à son appropriation et à sa mise en œuvre opérationnelle. Les travaux menés ont permis de renforcer la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le suivi des placements et dans les échanges avec les partenaires financiers.

Le Conseil d'administration a par ailleurs été régulièrement informé de l'avancement des actions engagées dans le cadre de la stratégie RSE de la mutuelle, notamment en matière de transition écologique et de réduction de l'empreinte carbone. Ces temps d'échange ont contribué à consolider la compréhension des risques et opportunités associés aux enjeux de durabilité et à renforcer leur intégration dans les processus de décision.

Cette démarche traduit l'engagement de Mutualia Grand Ouest à renforcer durablement sa gouvernance responsable et à intégrer les enjeux de durabilité au cœur de ses décisions et de ses activités.

4. Conclusion

L'année 2025 confirme l'ancrage de l'investissement responsable au sein de la stratégie financière de Mutualia Grand Ouest. Après la phase de structuration engagée ces dernières années et l'adoption de sa Charte d'investissement responsable en 2024, la mutuelle a poursuivi le déploiement opérationnel de ses engagements en renforçant l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses processus de gestion et de suivi des actifs.

Les travaux menés au cours de l'exercice ont permis de consolider les outils de pilotage extra-financier, d'approfondir le dialogue avec les sociétés de gestion partenaires et de renforcer l'appropriation des enjeux de durabilité par les équipes et les instances de gouvernance.

L'exercice 2025 a également permis de poursuivre la montée en compétence des administrateurs et des parties prenantes internes sur les enjeux de transition écologique, de finance durable et d'investissement responsable. Cette mobilisation collective contribue à renforcer la qualité de la gouvernance et la capacité de la mutuelle à anticiper les évolutions réglementaires, économiques et sociétales.

Pour les années à venir, Mutualia Grand Ouest poursuivra ses efforts afin de :

- Renforcer l'intégration des enjeux climatiques et de biodiversité dans l'analyse de ses placements ;
- Améliorer la qualité, la couverture et la fiabilité des données ESG utilisées dans le pilotage du portefeuille ;
- Poursuivre le dialogue et l'évaluation des sociétés de gestion au regard de leurs engagements en matière de durabilité ;
- Développer les indicateurs permettant de mieux mesurer les impacts environnementaux et sociaux de ses investissements ;
- Accompagner l'évolution de sa gouvernance et de ses pratiques afin de répondre aux exigences croissantes de la finance durable.

Consciente des attentes croissantes en matière de transparence climatique et de durabilité, Mutualia Grand Ouest poursuivra également le renforcement de ses dispositifs de mesure, de pilotage et de reporting afin d'améliorer progressivement la prise en compte des enjeux climatiques, de biodiversité et d'impact au sein de sa stratégie d'investissement.

À travers cette démarche, Mutualia Grand Ouest réaffirme son ambition de concilier performance financière, responsabilité sociétale et utilité sociale. Fidèle à ses valeurs mutualistes, la mutuelle entend continuer à faire de ses investissements un levier au service de la protection de ses adhérents, du développement durable des territoires et de la transition vers une économie plus résiliente et inclusive.

- [Glossaire](#)

[Accord de Paris :](#)

L'Accord de Paris un accord mondial sur le réchauffement climatique. Il est le fruit des négociations qui se sont tenues lors de la Conférence de Paris de 2015 sur les changements climatiques (COP 21) de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. Les États se sont engagés à « [contenir] l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels. » Cet accord a été approuvé par l'ensemble des 195 délégations le 12 décembre 2015 et est entré en vigueur le 4 novembre 2016.

[Article 29 de la loi énergie et climat \(LEC\)](#)

Adoptée le 8 novembre 2019, la loi énergie-climat permet de fixer des objectifs ambitieux pour la politique climatique et énergétique française. Le texte inscrit l'objectif de neutralité carbone en 2050 pour répondre à l'urgence climatique et à l'Accord de Paris. Elle est le prolongement de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte promulguée le 17 août 2015. Les plans d'action qui l'accompagnent visent à permettre à la France de contribuer plus efficacement à lutter contre le dérèglement climatique et à favoriser la préservation de l'environnement. Pour donner un cadre à l'action conjointe des citoyens, des entreprises, des territoires et de l'Etat, cette loi fixe des objectifs à moyen et long terme de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

[ESG](#)

Les critères ESG (Environnementaux, Sociaux, de Gouvernance) sont les trois piliers de l'analyse extra financière qui permettent d'évaluer les pratiques en matière de Responsabilité Sociétale des entreprises.

[Exclusions](#)

Les exclusions bannissent de leur univers d'investissement des fonds ou des entreprises dont les contributions sont néfastes pour la population ou l'environnement. Qu'elles soient sectorielles ou normatives, les exclusions sont définies par la Mutuelle qui assure leur suivi dans le temps.

[Finance durable](#)

La finance durable désigne un mode de placement financier plus respectueux des valeurs éthiques et de l'environnement. Ce type de placement constitue un levier pour accélérer la transformation des entreprises et l'économie vers une économie durable.

[Investissement à impact](#)

Investissement dans des entreprises, institutions et fonds d'investissement dans le but de générer un impact social et /ou environnemental positif, en plus d'un profit financier. Cet impact intentionnel se doit d'être mesurable, mesuré et publié dans la documentation du fonds. L'investissement à impact se définit par trois grands principes qui sont au cœur du processus d'investissement : l'intentionnalité, l'additionnalité et la mesure de l'impact.

Investissement responsable ou investissement durable

Approche qui, en plus de tenir compte des critères financiers habituels, intègre des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement.

Ces facteurs peuvent varier selon les valeurs et les objectifs de chaque investisseur. Selon la réglementation SFDR, un « investissement durable » est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, sans causer de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux, et dans une entreprise qui applique de bonnes pratiques de gouvernance.

Label ISR

Créé par le ministère de l'Economie et des Finances, le label ISR (Investissement Socialement Responsable) garantit qu'un produit financier intègre des critères ESG de manière significative. Il est attribué après audit par un organisme tiers indépendant, qui atteste de la contribution du fonds au développement durable.

PRI - Principes pour l'Investissement Responsable

Initiative en faveur de la finance durable de portée internationale, lancée en 2006 par des investisseurs en partenariat avec l'initiative financière du programme des nations unies pour l'environnement (UNEP FI) et le pacte mondial des Nations-Unies. Basée sur des engagements volontaires, elle fédère les investisseurs et acteurs du monde financier pour comprendre, intégrer l'ESG dans les investissements et faire évoluer les pratiques. Dans cet objectif, elle impose un cadre à respecter autour de 6 principes : ESG dans les investissements / ESG dans les pratiques investisseurs / Engagement auprès des sociétés investies / Favoriser l'acceptation et l'application des PRI / Travailler en partenariat avec les acteurs engagés dans les PRI / Rendre compte et mesurer les progrès dans l'application des PRI.

Notation ESG – MSCI ESG Score

Note allant de 1 à 10 accordée à un émetteur selon la méthodologie d'analyse MSCI Score intégrant les piliers ESG (10 étant la meilleure notation).

Risque de durabilité

Evènement ou situation dans le domaine de l'environnemental, du social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation)

La réglementation SFDR vise à accroître la transparence sur la façon dont les acteurs financiers intègrent la durabilité dans leurs décisions et conseils d'investissement. Chaque produit doit dans un premier temps être classifié en fonction de ses caractéristiques : article 6 (le produit n'a pas d'objectif de durabilité), article 8 (la communication d'un produit intègre des caractéristiques environnementales et sociales même si ce n'est pas son point central), article 9 (le produit a un objectif d'investissement durable).

AGIR ENSEMBLE POUR UNE ÉCONOMIE PLUS RESPONSABLE ET DURABLE

Fidèle à ses valeurs mutualistes,
Mutualia Grand Ouest intègre les enjeux
environnementaux, sociaux et de gouvernance
dans ses décisions d'investissement.

Ce rapport témoigne de notre engagement
à créer de la valeur durable pour nos adhérents,
notre territoire et les générations futures.

**Merci à nos partenaires et collaborateurs
pour leur confiance et leur engagement.**



ENVIRONNEMENT



SOCIAL



GOUVERNANCE



Mutualia Grand Ouest
4, rue Anita Conti - CS 82320
56 008 VANNES Cedex



www.mutualia.fr